

DELIBERATION N° 76-20 DU 21 OCTOBRE 1976
RELATIVE AUX AIDES EXCEPTIONNELLES
"OPERATION SECHERESSE"

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

Vu la décision des Commissions Réunies des Finances et Redevances,
des Travaux et Programmes du 6 juillet 1976 :

- 1) Prévoyant l'ouverture d'un crédit de 4 MF pour les "opérations
sécheresse",
- 2) donnant pouvoir au Directeur de l'Agence (à charge par lui de
rendre compte au Conseil d'Administration) de décider sur les aides à apporter
à ces opérations,
- 3) précisant que ces aides seraient accordées sous forme d'avances
sans intérêt, le Conseil d'Administration devant être appelé, lors de sa pro-
chaine réunion, à transformer ces avances en subventions.

D E L I B E R E

Article 1er - La décision des Commissions Réunies relative à
"l'opération sécheresse" ci-dessus rapportée est approuvée.

Article 2 - Les avances accordées par le Directeur aux bénéficiaires
dont la liste est ci-annexée, sont approuvées.

Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur de transformer,
après avis conforme des Commissions Réunies, les avances en subventions. Ces
transformations pourront être totales ou partielles.

.../...

Article 3 - Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur de modifier, après avis conforme des Commissions Réunies et si besoin était, le montant des aides en diminution ou en accroissement, compte tenu du coût réel des travaux.

Article 4 - Le Conseil d'Administration donne mandat au Directeur d'accorder après avis conforme des Commissions, à titre exceptionnel, des aides du même type pour des opérations présentées au titre de la sécheresse, postérieurement au 15 août 1976.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,

Le Président
du Conseil d'Administration,

F. VALIRON

L. LANIER

ETAT PAR DEPARTEMENT DE L'AIDE DE L'AGENCE AU 16/08/76

Département	Montant des travaux (en francs)	Montant de l'aide (en francs)	Nombre de dossiers
Aisne	880.000	132.000	7
Ardennes	50.000	7.500	1
Aube	277.500	41.625	9
Calvados	1.850.000	277.500	26
Eure	1.055.000	158.250	10
Eure et Loir	180.000	27.000	2
Loiret	770.000	115.500	5
Manche	2.443.000	366.450	19
Marne	350.000	52.500	5
Haute Marne	190.000	28.500	4
Oise	3.260.000	489.000	10
Orne	320.000	48.000	6
Seine Maritime	1.190.000	178.500	8
Seine et Marne	168.000	25.200	3
Yonne	1.448.000	217.200	11
Essonne	20.600	3.100	1
Totaux	14.452.100	2.167.825	127